

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	30.06.2025	Folio n°
	Délibération	2025-100	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte
Normand'Innov

Siège Social

Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 19 DU 30.06.2025
15 questions numérotées 2025-98 à 2025-112

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour la question n° 2025-101, présidée par Alain LANGE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance
Yves GOASDOUE	Jérémy PREVOST	

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS, Laurent BEAUVAIS et Jacques FORTIS.

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-98 à 2025-100	7	7
	2025-101	6	6
	2025-102 à 2025-112	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
24.06.2025	10 H 00	Gilles RABACHE	12 H 20	02.07.2025	07.07.2025

RAPPORT

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	19	30.06.2025	N° d'ordre	N° délibération
				3	2025-100

OBJET	COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE
--------------	--

AA/EA

Chers collègues,

L'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

« Dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote ».

L'article L 5211-1 du C.G.C.T. rend cet article applicable aux Syndicats Mixtes.

S'agissant de la présentation des comptes administratifs 2024 pour lesquels la Présidente ne peut voter, il appartient à l'Assemblée de désigner son Président, étant rappelé que l'article L 2121-21 du même Code précise notamment :

« Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé ».

Cependant, le conseil syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE votre Président de séance pour le vote de la question portant sur le compte administratif 2024.

Alain LANGE est élu à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE